

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_14

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 36

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 48**

- dont « pour » : 48

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : CULTURE : partenariat fête du fleuve via l'achat d'un spectacle

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – HENTRY Jimmy – CHABAUTY James.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAUULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

10-ROULAUD Jean-Jacques pouvoir à CHABAUTY J

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CECCHIN
Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE
Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-
SANTOS Manuella – JÉRÔME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : partenariat fête du fleuve via l'achat d'un spectacle

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12/01/2026,

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication informe le conseil communautaire de la demande de partenariat des organisateurs de la 2nde édition de la fête du fleuve qui se déroulera en juin prochain à Mansle-les-Fontaines.

Monsieur le Vice-Président expose succinctement le projet,

Objet : organisation de la Fête du fleuve

Date/lieu : 14 juin 2026 à Mansle-les-Fontaines

Porteur du projet : Syndicat territorial de bassin de la Charente Péruse

Initiée en 2025, la Fête du Fleuve Charente est un événement annuel, familial, festif et pédagogique, visant à célébrer le fleuve Charente, sensibiliser le grand public à la richesse de son bassin versant et mobiliser la population autour des enjeux cruciaux de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

L'an passé la fête du fleuve a accueilli 300 personnes à Moutonneau.

Sur proposition du bureau communautaire, Monsieur le Vice-Président propose de prendre en charge un spectacle envisagé dans la programmation de l'édition 2026.

Une prise en charge financière maximum de 700 € a été proposée.

Cette proposition de partenariat mettra en valeur l'implication de la collectivité dans un événement vertueux et qui participe à la feuille de route de la collectivité en matière de transition écologique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le financement d'un spectacle dans le cadre de la fête du fleuve Charente 2026 dans les conditions précitées ;
- **D'INSCRIRE** les crédits en découlant au titre du budget primitif 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

